

référentiel de certification du CQP APAM

Nom des UC	objectifs d'intégration de premier rang	- objectifs d'intégration de second rang
UC 1 EC de concevoir un projet d'enseignement	EC de mobiliser les connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques dans le cadre de la pratique du karaté et des DA	<ul style="list-style-type: none"> - EC d'identifier les systèmes osseux sollicités lors de la pratique de la mention, - EC de comprendre les mécanismes de la contraction musculaire, - EC d'identifier les principales chaînes musculaires concernées par la pratique de la mention, - EC de comprendre les principes biomécaniques des techniques fondamentales de la mention et les principes de l'interaction motrice, - EC d'expliciter les filières énergétiques sollicitées lors de la pratique de la mention, - EC de mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires pour utiliser la mention concernée à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être, - EC d'énoncer les principales étapes du développement de l'enfant et les précautions d'enseignement qui en découlent.
	EC de mobiliser les connaissances spécifiques du karaté et de DA	<ul style="list-style-type: none"> - EC de connaître et de mettre en place la progression technique fédérale du débutant à la ceinture noire 1^{er} dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent, - EC de connaître et d'expliquer l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention.
	EC de mobiliser les connaissances pédagogiques pour une action d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - EC de comprendre les étapes de l'apprentissage moteur, - EC de mobiliser les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement collectif adapté.
	EC de concevoir une action d'enseignement en karaté et DA	<ul style="list-style-type: none"> - EC d'identifier les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement, - EC d'identifier son contexte spécifique, - EC d'identifier les caractéristiques et les attentes du public concerné, - EC de mettre en place une progression cohérente dans son action d'enseignement, - EC de définir des objectifs de séance en lien avec un thème donné, - EC de prévoir des techniques adaptées aux objectifs de la séance, - EC de construire un plan de séance cohérent, - EC d'élaborer un cycle logique de séances, - EC de construire un programme annuel de séances, - EC d'adapter la méthodologie au public concerné, - EC de définir un programme de passage de grade en club, - EC de prévoir les modalités d'évaluation de son action d'enseignement.

UC 2

EC de mettre en œuvre un projet d'enseignement en karaté ou DA

EC d'encadrer un groupe de pratiquants dans le cadre d'une action d'enseignement

- EC de donner des consignes en étant vu, entendu et compris de tous,
- EC d'adapter la réalisation des techniques au niveau de pratique de son public,
- EC d'évaluer techniquement le niveau de réalisation de l'exercice par l'élève,
- EC de corriger la mise en œuvre de l'exercice à partir du niveau, du contexte de pratique et des comportements des pratiquants,
- EC d'illustrer l'explication des différentes phases techniques de l'exécution d'un mouvement démontrant et en commentant,
- EC de transmettre la terminologie de sa mention,
- EC d'expliciter les normes réglementaires et techniques propres à la mention,
- EC d'animer un cours avec différents matériels pédagogiques,
- EC de transmettre l'étiquette et les valeurs spécifiques de sa mention,
- EC de transmettre des contenus techniques en toute sécurité pour le pratiquant,
- EC d'adapter son comportement aux caractéristiques psychologiques du public concerné,
- EC de connaître les différentes attitudes pédagogiques de l'enseignant,
- EC d'évaluer son action d'enseignement,
- EC de mener une action éducative spécifique dans sa mention,
- EC d'intervenir dans les situations courantes d'incidents bénins (saignement de nez, choc ...),
- EC de faire appel aux secours après avoir évalué la gravité de la situation accidentelle et assuré la sécurité du collectif présent.

EC de préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants à un examen de grades et à un premier niveau de compétition

- EC de décrire le règlement particulier des épreuves préparées,
- EC de décrire les modalités d'inscription aux épreuves,
- EC de décrire les différentes périodes de travail,
- EC de définir les besoins des pratiquants de sa mention par rapport aux épreuves préparées,
- EC de donner des consignes adaptées au(x) pratiquant(s) pendant la période de préparation,
- EC de faire un bilan des prestations des candidats après l'examen.

EC de faire preuve de la maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques

- EC de réaliser les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 1er dan ou grade équivalent validé par la CSGDE,
- EC d'analyser les techniques présentées et les fondamentaux de la mention,
- EC d'utiliser les différents procédés traditionnels d'entraînement,
- EC de préciser les critères pour une réalisation efficace des techniques de sa mention.

UC 3

EC de participer au fonctionnement de la structure

EC de comprendre le fonctionnement associatif de la structure employeur

- EC de participer à la création et au fonctionnement d'une association loi 1901,
- EC de comprendre la responsabilité civile et pénale des dirigeants et enseignants d'une association,
- EC de connaître la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention,
- EC de connaître les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP Arts Martiaux dans un club,
- EC de faire respecter par les pratiquants les règles d'hygiène et de sécurité de la pratique de la mention considérée.
- EC d'apprécier la conduite à tenir en cas d'accident (évaluation de la gravité, appel des secours et évacuation en cas de besoin),

EC de comprendre les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires

- EC d'identifier les principaux partenaires de la structure employeur (fédération et organes déconcentrés), ministère chargé des sports et organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, ... etc.),
- EC de comprendre le fonctionnement et les missions des différents partenaires du club,
- EC d'identifier les relations entre le club et ses partenaires.

EC de participer aux actions de promotion et de développement d'un club

- EC de connaître et d'utiliser les différents outils de communication, de promotion, de formation et d'animation d'un club.